

Commune de Veyrier

CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 4 avril 2023 à 19h30

Salle du Conseil municipal

Sont présents : M. C. HUTZLI, Président

Mmes M. BARRAS, A. BATARDON, M. BESSAT, G. BISSON,
M. CHERBULIEZ, M.-L. DESARDOUIN, M. GAUTROT,
C.-F. MATTHEY et F. MAYE, Conseillères municipales

MM. F. BARRO, J.-M. BALDIN, O. DUC, J.-L. GÄMPERLE,
J. JOUSSON, S. KAPANCI, Y. MONNAT, A. PAUTEX, F. SCHOCH
S. ZANICOLI, Conseillers municipaux

Sont excusés : MM. S. LUISIER, Y. MESOT, M. MÜLLER, C. ZUFFEREY et
L. BERNHEIM, Conseillers municipaux

Y assistent : M. C. ROBERT, Maire et Président
Mme A. TAGLIABUE, Vice-présidente
M. J.-M. MARTIN, Membre
Mme P. LIPAWSKY, Secrétaire générale
Mme A. GALIOTTO, Secrétaire générale adjointe
Mme L. ZUMTHOR, Procès-verbaliste

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 mars 2023.
2. Communications du bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Surélévation de la caserne des pompiers - demande de crédit de construction (prop. n°23.04) – Rapports de la commission des constructions du 21 mars 2023 et de la commission des finances, sécurité et administration du 28 mars 2023 – Délibération.
5. Pétition pour le rétablissement de la ligne 34 entre Veyrier-Tournettes et Chevrier – Pétition.
6. Présentation des comptes communaux 2022.
7. Propositions du Conseil administratif.
 - a) Vestiaires football abri PC Grand-Salève - Rénovation et mise en conformité - demande de crédit pour travaux (prop. n°23.06).
 - b) Nouveau règlement relatif au Fonds de décoration de la Commune de Veyrier (prop. n°23.07).

- c) Cautionnement emprunt de la Fondation immobilière de la ville de Veyrier – chemin des Étournelles 4-6 (prop. n°23.08).
- 8. Propositions des Conseillers municipaux.
- 9. Questions et divers.

Le président ouvre la séance et demande à Mme BESSAT de transmettre ses vœux de rétablissement à M. MESOT.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 mars 2023.

Le procès-verbal du 7 mars 2023 est approuvé à l'unanimité – 19 oui.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président signale que la réponse de M. DAL BUSCO, Conseiller d'Etat en charge du département des infrastructures (DI), concernant la résolution pour une mobilité douce au Val d'Arve, est disponible sur CMnet.

3. Communications du Conseil administratif.

M. ROBERT informe le Conseil que la motion d'octobre 2022 concernant l'application de la loi sur l'énergie en zone villas recevra une réponse écrite très prochainement. Dans l'intervalle, il fait savoir que la page internet de la commune sera complétée à ce sujet. Ensuite, au mois de juillet, un texte sera publié dans le journal «Vivez Veyrier» et enfin une séance d'information publique sur cette thématique sera organisée en octobre.

Mme TAGLIABUE annonce que la séance d'information publique relative à la «Mobilité» aura lieu le mercredi 26 avril 2023 à 19h30 à la salle Grand-Salève. Les prochaines manifestations communales sont les suivantes : le concert littéraire «J'irai lire sur vos murs» de Xavier Michel et Félix Bergeron aura lieu le vendredi 28 avril prochain à 20h00, à la salle Grand-Salève suivi le jeudi 11 mai 2023 à 20h00 par le concert classique d'Estelle Revaz et Laurianne Corneille, pour leur nouvel album «Inspiration populaire», également à la salle Grand-Salève. En outre, le Chevalet de Grand-Donzel accueillera Alexandra Häberli pour une performance artistique, du 12 mai au 8 juin.

M. MARTIN répond à la question de Mme CHERBULIEZ quant à l'installation d'un radar au chemin des Marais. Il rappelle que ce chemin est communal, sur lequel la police cantonale vient parfois contrôler la vitesse avec un radar mobile, soit sur incitation de la police municipale, soit de leur propre chef. Pour l'installation d'un radar fixe, la démarche est plus compliquée car elle nécessite plusieurs facteurs cumulatifs, comme le niveau d'accidentologie et des statistiques que l'administration pourrait donner au travers des relevés des visispeed (radars pédagogiques). Les derniers

relevés datent de fin décembre 2022 suite à deux mois d'étude entre mi-octobre et mi-décembre au 52 chemin des Marais. Le pourcentage des véhicules en infraction était de 4,76% sur les 25'677 véhicules ayant passé dans le sens Troinex-Veyrier, ce qui est inférieur aux pourcentages relevés ailleurs dans la commune, mais aussi sur des tronçons limités à des vitesses plus basses. Il considère difficile, avec des paramètres si bas, de demander un radar fixe. Une nouvelle période de test va commencer dès aujourd'hui.

4. Surélévation de la caserne des pompiers - demande de crédit de construction (prop. n°23.04) – Rapports de la commission des constructions du 21 mars 2023 et de la commission des finances, sécurité et administration du 28 mars 2023 – Délibération.

M. BARRO rappelle que la commission des finances, sécurité et administration et celle des constructions ont revisité le projet de construction dans le but de l'optimiser et de renforcer la volonté de la commune de s'équiper de panneaux photovoltaïques. Cela amène à modifier légèrement le projet. Il signale que le budget passerait donc de CHF 1,920 mio à CHF 1,760 mio, proposition soutenue à l'unanimité dans les deux commissions pour la modification, l'amélioration et la réhabilitation de la caserne des pompiers.

Mme GAUTROT constate, à la lecture du rapport, une diminution des coûts de presque CHF 200'000. C'est une bonne nouvelle pour les économies de la commune et c'est pourquoi les Vert'libéraux acceptent les rapports et la délibération.

M. KAPANCI indique que le groupe Veyrier-Ensemble a bien étudié la proposition du Conseil administratif demandant un crédit de CHF 1,920 mio pour le rehaussement de la caserne des pompiers qui ne correspond plus aux normes actuelles. Suite aux discussions dans les différentes commissions (constructions et finances), il a été décidé de diminuer certains postes et d'augmenter celui des panneaux photovoltaïques pour étendre leur surface. Le crédit total s'élève à CHF 1,760 mio, ils entrent en matière et demandent le vote immédiat.

Mme DESARDOUIN remarque que le projet de surélévation de la caserne des pompiers revient régulièrement au Conseil municipal, après l'exploration de certains points essentiels à son évolution. Au vu des rapports des deux commissions avec lesquels elle se dit en accord, et après l'amendement qui a modifié le crédit de construction de CHF 1,920 mio par un crédit de CHF 1,760 mio, elle accepte la proposition et le projet de délibération du Conseil administratif. Elle entre en matière et demande le vote immédiat.

M. BALDIN indique que le groupe Socialistes-Vert.e.s se réjouit que l'option des 45m² de panneaux solaires ait été retenue en commission des constructions, mais constate que le montant du crédit de construction a été largement modifié en commission. Il se demande si le mandat initial donné au bureau Sbing SA aurait pu être plus précis.

Mme MAYE déclare que le groupe Le Centre a pris connaissance des rapports, les accepte et propose l'entrée en matière.

Le rapport de la commission des constructions est accepté à l'unanimité – 19 oui.

La proposition de la commission des finances, sécurité et administration est acceptée à l'unanimité – 19 oui.

La délibération est acceptée à l'unanimité – 19 oui.

M. ROBERT remercie les membres du Conseil municipal pour leur vote qui saura contenter tous les pompiers. Il s'engage à demander une autorisation de construire le plus rapidement possible.

5. Pétition pour le rétablissement de la ligne 34 entre Veyrier-Tournettes et Chevrier – pétition.

Le président donne lecture de la pétition pour le rétablissement de la ligne 34 entre Veyrier-Tournettes et Chevrier. «Depuis la fusion sans préavis le 11 décembre 2022 des lignes de bus 34 et 41, les usagers se retrouvent dans l'obligation de faire des changements de bus qui, selon la destination, doublent le temps de trajet. La solution partielle apportée aux écoliers et aux étudiants par la ligne C5 n'est pas satisfaisante. La nouvelle possibilité de relier la gare Cornavin via le Léman Express à Chêne-Bourg n'est pas nécessaire puisque le bus 8 remplit déjà ce rôle. Au nom de la mobilité douce et de la qualité que l'on attend de nos transports publics, nous demandons le rétablissement de la ligne 34». Il rappelle que ce Conseil a déjà voté une résolution à ce sujet qui a été renvoyée aux TPG et au Conseil d'État, qui ont tous deux répondu au mois de janvier dernier.

Mme BATARDON signale qu'il s'agit de la deuxième pétition à ce sujet. Le groupe Veyrier-Ensemble estime que le moment est venu de régler ce problème et de prendre en compte que l'on ne peut pas mettre, à disposition des étudiants, des bus qui ne sont pas conformes aux horaires scolaires. Les élèves arrivent régulièrement en retard en cours et se voient refuser l'entrée en classe par certains professeurs. Les TPG doivent fournir un effort pour mettre en place des bus scolaires qui ont un lien avec les horaires des étudiants. À l'heure de la mobilité douce et du transport en commun, il n'est pas concevable d'entendre que des parents sont contraints de véhiculer leurs enfants suite à une vision stratégique inadéquate des TPG. Ils sont sensibles à cette pétition et demandent son renvoi en commission des affaires sociales, sociétés et promotion environnementale.

Mme GAUTROT indique que les Vert'libéraux ont pris connaissance de cette pétition et demandent qu'elle soit renvoyée au Conseil administratif. Ils espèrent que la discussion avec les TPG se révélera constructive et réceptive aux demandes justifiées et légitimes des parents.

M. DUC rappelle que le groupe PLR a été le premier à relayer cette problématique auprès du Conseil municipal. Ils soutiennent donc cette pétition et considèrent que la réponse du Conseiller d'Etat, M. DAL BUSCO, n'est pas acceptable. Ils espèrent que les élus à venir seront plus compréhensifs avec les étudiants. Ils proposent de renvoyer cette pétition au Conseil administratif, qui la fera suivre au Conseil d'État ou aux TPG.

Mme DESARDOUIN constate que les prises de décisions rapides se terminent souvent par un échec. La fusion des deux bus ne convient pas aux besoins des utilisateurs. Elle remarque que la population n'est pas au clair avec la complexité de l'annulation de la ligne 34 et demande le renvoi au Conseil administratif afin de trouver un compromis avec le responsable des pétitionnaires.

Mme MAYE remarque que les retards de bus contraignent les parents à amener et aller chercher leurs enfants à l'école, situation incompatible avec l'environnement et la mobilité douce préconisée. Le groupe Le Centre demande le renvoi en commission des affaires sociales, sociétés et promotion environnementale.

Mme BESSAT indique que le groupe Socialistes-Vert.e.s ont pris connaissance de cette seconde pétition et sont très sensibilisés aux transports publics. Ils demandent le renvoi au Conseil administratif.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité – 19 oui.

M. KAPANCI demande s'il est plus judicieux de renvoyer la pétition en commission ou au Conseil administratif.

Mme TAGLIABUE indique que le Conseil administratif a déjà fait son possible en sollicitant les TPG et le Conseil d'État, qui leur ont chacun donné une réponse. Elle estime préférable un renvoi en commission des affaires sociales, sociétés et promotion environnementale et espère une meilleure prise en charge de ce problème par le nouveau gouvernement. Elle suggère donc d'attendre quelques semaines.

Le renvoi en commission des affaires sociales, sociétés et promotion environnementale est accepté par 14 oui, 4 non et 1 abstention.

6. Présentation des comptes communaux 2022.

M. MARTIN rappelle que le mois d'avril est le moment de présenter officiellement les comptes de la commune au Conseil municipal. A n'en pas douter, la conférence de presse tenue par Mme FONTANET, Conseillère d'Etat en charge du département des finances et des ressources humaines (DF), le 30 mars dernier a déjà levé le voile sur les excellents chiffres de revenus fiscaux cantonaux qui reflètent une situation nettement supérieure à celle dans laquelle se trouvait la commune au moment du vote du budget 2022, soit en automne 2021. Cette année, il souhaite traiter cette entrée en matière en favorisant une explication par étape pour arriver au compte de résultats qui montre pour 2022 un excédent de revenus de CHF 1,47 mio, résultat très satisfaisant, notamment par les éléments qui le composent. Il rappelle que, d'un budget de fonctionnement déficitaire de CHF 610'000 voté en novembre 2021, le Conseil municipal a accepté plusieurs crédits budgétaires supplémentaires en cours d'année 2022, gonflant ainsi le déficit budgétaire opérationnel à CHF 878'000. Le premier échelon du compte de résultats est constitué des charges et des revenus d'exploitation. Sachant que ces comptes vont être analysés attentivement par la prochaine commission des finances, sécurité et administration, il mentionne deux éléments principaux : les charges d'exploitation (sans les charges extraordinaires) sont de plus de CHF 1 mio inférieures au budget, CHF 34,4 mios réels versus CHF 35,55

mios au budget. Cela est attribuable à des charges de personnel inférieures au budget, mais surtout à des charges de transfert en baisse de plus de CHF 560'000 dont l'explication se trouve être liée à des subventions moindres accordées au fonctionnement des crèches. Les recettes fiscales, principal poste des revenus d'exploitation, montrent pour 2022 un excédent de 8% sur les revenus fiscaux budgétés, un budget qui prenait déjà en compte une majoration de 6,5% sur les chiffres annoncés par l'Administration fiscale cantonale en automne 2021, ce qui représente un écart de 13% par rapport aux chiffres fournis par l'AFC. Cela a un impact positif de CHF 2,48 mios sur le résultat d'exploitation de la commune. Au niveau du résultat financier, deuxième échelon des comptes, l'administration a comptabilisé un revenu financier extraordinaire dû à la réévaluation du patrimoine financier de la commune, réévaluation demandée tous les 5 ans, qui se monte à CHF 2,72 mios. C'est une réévaluation comptable qui doit, selon les règles MCH2, impacter les comptes communaux. Le troisième échelon des comptes est constitué du résultat extraordinaire qui est composé essentiellement des amortissements extraordinaires de CHF 4 mios, votés en trois fois en septembre, novembre et décembre 2022, qui vont impacter le résultat définitif 2022, tout en étant bénéfique pour les années futures puisque ce sont des charges d'amortissement en moins dans les budgets d'exploitation futurs. L'ensemble des totaux de ces trois échelons, analysables dans l'annexe 3, donne le résultat final qui s'inscrit à CHF 1'471'526 d'excédents de revenus. Au bilan, ce montant viendra augmenter les fonds propres de la commune, comme le montre l'annexe 2. Cette annexe indique également deux éléments importants : le niveau de liquidités directement accessibles pour assurer le train de dépenses de l'administration est de CHF 13,6 mios ; et la dette communale, qui a été abaissée de CHF 2 mios, est de CHF 28 mios sans renouvellement d'un emprunt en cours d'année, couvert par l'excédent de liquidités. L'augmentation des recettes fiscales dans les comptes est principalement due aux corrections des années antérieures. En 2022, ce montant est de CHF 3,2 mios pour les PP. Même si une partie de ces corrections est encore estimée, notamment les rentrées 2021, il remarque que cela se répète et que la récurrence de ces corrections positives doit pousser l'administration à une réflexion différente dans l'élaboration des budgets à venir afin de trouver un équilibre intelligent entre les engagements financiers et le bien-être économique des associations comme celui des habitants. Ces points seront abordés à nouveau lors de la commission des finances, sécurité et administration. Il remercie le service des finances et sa responsable, Mme GALIOTTO, pour le travail et les changements occasionnés par les demandes des auditeurs encore au milieu de la semaine dernière, et annonce que deux documents modifiés leur ont été remis ce soir, suite à la découverte d'une coquille dans l'annexe 17, produisant un impact sur la délibération.

Mme GAUTROT indique que Les Vert'libéraux remercient l'administration pour leur travail et la présentation des comptes. Ils constatent que les années passent, que les budgets sont signés et que les comptes de fin d'année sont excédentaires. Il est temps de faire un geste envers nos communiens et de redistribuer les bénéfices. Ils continuent de soutenir la baisse du centime additionnel et toute autre proposition financière bénéfique aux Veyrites. Ils acceptent donc les comptes et leur renvoi en commission des finances, sécurité et administration.

Mme BESSAT déclare que le groupe Socialistes-Vert.e.s remercie le Conseil administratif pour le bon usage des deniers communaux ainsi que Mme GALIOTTO pour sa disponibilité et la bonne tenue des comptes. Comme l'a dit M. MARTIN, il est

nécessaire d'aborder le budget 2024 de façon différente et oser améliorer certains postes.

M. SCHOCH adresse, au nom du groupe Veyrier-Ensemble, tous ses remerciements à l'administration communale ainsi qu'au Conseil administratif pour l'excellent travail effectué tout au long de l'année 2022. Ils se réjouissent des excellents résultats financiers réalisés par la commune au cours de l'exercice de 2022 qui s'est bouclé avec un excédent de recettes, après amortissements extraordinaires, de CHF 1'471'526,14. La valeur du centime additionnel des personnes physiques se montant, quant à lui, à CHF 679'066,74. Les résultats positifs successifs de ces dernières années doivent inciter la commune à la réflexion et ils se réjouissent d'y apporter la leur dans le cadre des discussions qui auront lieu autour du budget 2024. Ils entrent par conséquent en matière et demandent le renvoi en commission des finances, sécurité et administration, afin de pouvoir étudier plus en détails les comptes de l'année 2022.

M. MONNAT indique que le groupe PLR se réjouit du retour du printemps et, par la même occasion, de la publication des comptes définitifs bien meilleurs qu'attendus. Cela non pas comme une bonne surprise, mais plutôt comme une bonne nouvelle pour la commune et le groupe PLR. Ils remarquent qu'il n'y a pas, à Veyrier, comme pour le canton, de problème de recettes fiscales, au contraire, et grâce au Conseil administratif, les charges semblent sous contrôle. Il est donc temps d'envisager un ajustement de la pression fiscale de quelques centimes additionnels. Au vu de ces chiffres, ils sont persuadés qu'ils seront rejoints, dans cette analyse, par d'autres groupes et par le Conseil administratif. Ils se réjouissent d'aborder ce sujet en commission des finances, sécurité et administration et proposent le renvoi à celle-ci. Ils remercient l'administration de son travail efficace.

Mme DESARDOUIN remercie le Conseil administratif de son travail et la bonne tenue des comptes 2022, ainsi que Mme LIPAWSKY et Mme GALIOTTO. Elle se réjouit du résultat comptable 2022, qui présente un excédent de revenus, mais appelle à la prudence. Elle espère que ce résultat se répercutera sur les besoins urgents de la commune, notamment la rénovation de certains bâtiments dits «passoires thermiques». Elle demande le renvoi en commission des finances, sécurité et administration.

Mme MAYE indique que le groupe Le Centre a pris connaissance des comptes et remercie l'administration pour l'excellent travail effectué durant l'année 2022. Ils se réjouissent d'en discuter et demandent l'entrée en matière et le renvoi en commission des finances, sécurité et administration.

M. DUC indique, en tant que président de la commission des finances, sécurité et administration, qu'il se réjouit de discuter avec la gauche de la baisse des impôts.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité – 19 oui.

Le renvoi en commission des finances, sécurité et administration est accepté à l'unanimité – 19 oui.

7. Propositions du Conseil administratif.

a) Vestiaires football abri PC Grand-Salève – Rénovation et mise en conformité - demande de crédit pour travaux (prop. n°23.06).

M. ROBERT explique que compte tenu du fait que les locaux de la protection civile dans lesquels avaient été aménagés des vestiaires et des sanitaires pour le FC Veyrier Sports ne répondaient pas aux exigences de sécurité, notamment vu l'absence de sortie de secours à l'arrière, décision avait été prise de créer ces structures dans des containers installés dans le préau de l'école de Grand-Salève. Suite à la délibération du 1^{er} février 2022, ces containers ont été mis en place en août 2022. Le Conseil administratif revient aujourd'hui avec une demande de crédit de construction en lien avec le réaménagement de ces locaux, donnant suite à leur réaffectation pour les besoins de la commune. Une étude de faisabilité a été confiée à la société Progestra. Le projet a été développé en tenant compte des besoins actuels et futurs du FC Veyrier Sports. S'agissant d'une structure pérenne, il était effectivement important d'organiser les locaux afin qu'ils puissent répondre au développement du club. Ainsi, il est proposé non seulement la création de la sortie de secours, mais également de vestiaires supplémentaires. Il rappelle que des travaux pour un montant de plus de CHF 1 mio avaient été envisagés. L'étude conduite par Progestra a malheureusement conclu à la nécessité de refaire complètement les systèmes de ventilation, de chauffage et d'électricité. Vu également la contrainte de respecter l'indice de chaleur pour ces locaux, il convient donc de compter avec des coûts supplémentaires d'environ CHF 800'000. Le Conseil administratif a demandé l'étude d'une variante pour abaisser le coût de réalisation. Celle-ci n'a toutefois pas été retenue, le petit bénéfice engendré n'étant pas proportionnel à la diminution du programme. Elle ne permet notamment pas de répondre à un éventuel développement des besoins. Compte tenu de la hauteur du crédit demandé de CHF 1'800'000 et des différentes questions que soulève ce projet, le Conseil administratif suggère de le renvoyer en commission des constructions.

M. ZANICOLI rappelle que, dans le cadre du projet de nouvelle construction du bâtiment Grand-Salève, la surface allouée au FC Veyrier Sports était de 60m² qui comprenait les vestiaires, la salle du comité et la buvette. Toute la problématique rencontrée aujourd'hui vient de ce dysfonctionnement. La situation actuelle semble très compliquée, les locaux n'étant plus aux normes au niveau de la sécurité des occupants (adultes et enfants). Actuellement, le FC Veyrier Sports occupe les locaux de la PC pour le comité, les vestiaires adultes et les locaux de rangement. Les vestiaires des juniors et des adultes se trouvent quant à eux dans des bâtiments provisoires extérieurs. Concernant les coûts, la somme de CHF 1'804'259 est importante, mais elle inclut CHF 815'000 obligatoires quel que soit le résident. Le remplacement de la totalité du chauffage, la ventilation, les sanitaires et les installations électriques CVSE vétustes est nécessaire car ils ne sont plus conformes aux normes actuelles. Par ailleurs, l'obligation d'isolation thermiques doit répondre aux exigences légales en vigueur. Le FC Veyrier Sports, fort de plus de 700 membres, est une des plus grandes sociétés de la commune, qui, comme les autres associations, est très importante au niveau social, de l'accueil et de l'intégration. C'est pourquoi il est impératif d'avoir des locaux en nombre suffisant pour anticiper la future arrivée des nouveaux habitants des Grands Esserts et des villas qui vont amener des footballeurs et footballeuses supplémentaires. Cependant, qu'en est-il de la relocation des joueurs et joueuses

pendant la durée des travaux. Le groupe Veyrier-Ensemble rappelle leur proposition de mettre des bâtiments provisoires sur la parcelle 5209 qu'ils considèrent toujours pertinente au vu du contexte actuel. Pour toutes ces raisons, ils entrent en matière et demandent le renvoi en commission des constructions.

Mme DESARDOUIN remarque que la rénovation et la mise en conformité des vestiaires du club de football est une obligation qu'il faut respecter. Elle demande le renvoi en commission des constructions.

M. PAUTEX indique que le groupe PLR a étudié avec attention cette proposition de mise en conformité et de rénovation des vestiaires destinés au FC Veyrier Sports. Ils jugent le projet et le montant total surprenant. Ils reconnaissent que la construction existe et qu'il faut la rénover et l'occuper, mais qu'aménager sept vestiaires avec douches (et un supplémentaire en option), plusieurs salles d'équipements et de musculation, pour un seul terrain de football semble disproportionné au premier abord. Le FC Veyrier Sports est une vénérable institution depuis plus d'un siècle qui offre, à des centaines de jeunes et moins jeunes de la commune, la possibilité de pratiquer un sport et qu'elles et ils méritent mieux que les containers actuels. Ils sont conscients que des vestiaires séparés hommes/femmes sont impératifs et reconnaissent que plusieurs équipes se succèdent sur le terrain. Il est évident qu'un espace adéquat est nécessaire, mais pas forcément au niveau du Servette FC ou du FC Carouge. Ainsi, ils entrent en matière et proposent d'étudier le projet en commission des constructions, afin de trouver le meilleur compromis possible entre les finances et la gestion de l'espace.

Mme GAUTROT indique que les Verts'libéraux ont pris connaissance de la proposition avec intérêt. La mise en conformité légale de ces vestiaires est nécessaire et doit se faire pour offrir un cadre adéquat aux membres du FC Veyrier Sports. Ils entrent en matière et demandent le renvoi en commission des constructions et des finances, sécurité et administration.

Mme BESSAT indique qu'il est évident pour le groupe Socialistes-Vert.e.s que la mise en conformité doit être réalisée. Ils demandent l'entrée en matière et le renvoi en commission des constructions.

Mme MAYE signale que le groupe Le Centre entre en matière et demande le renvoi en commission des constructions, afin de mettre en conformité les vestiaires.

M. DUC compte sur les membres de la commission des constructions pour bien analyser les coûts prévus dans ces travaux qui semblent avoir été vus à la baisse.

M. ZANICOLI signale que le Servette FC et le FC Carouge comptent moins de membres que le FC Veyrier Sports.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité – 19 oui.

Le renvoi en commission des constructions est accepté à l'unanimité – 19 oui.

Le renvoi en commission des finances, sécurité et administration est refusé par 14 non et 5 oui.

b) Nouveau règlement relatif au Fonds de décoration de la Commune de Veyrier (prop. n°23.07).

Mme TAGLIABUE propose aux Conseillers municipaux d'approuver le nouveau règlement du Fonds de décoration qui change peu du précédent. L'ancien règlement n'indiquait pas clairement si la validation du choix d'une œuvre d'art était effectuée par le Fonds de décoration ou par la Conseil administratif. Dès lors, ce choix sera du ressort du Conseil administratif, sur proposition du comité du Fonds de décoration. En outre, le Conseiller administratif membre du Fonds de décoration ne sera plus le président des réunions, excepté lors de la première séance de début de législature.

Mme BESSAT indique que le groupe Socialistes-Vert.e.s propose l'entrée en matière et le vote immédiat pour cette proposition ainsi que la suivante.

M. GÄMPERLE indique que le groupe Veyrier-Ensemble a pris connaissance de la proposition du Conseil administratif d'adopter le règlement du Fonds de décoration de la Commune de Veyrier, conformément à l'art. 30, al. 2 de la loi sur l'administration des communes. Ils acceptent cette proposition et demandent le vote immédiat.

Mme GAUTROT déclare que les Verts'libéraux acceptent le nouveau règlement relatif au Fonds de décoration, ainsi que le point suivant. Ils acceptent l'entrée en matière et demandent le vote immédiat. Elle signale toutefois n'avoir jamais reçu de rapport d'activité du Fonds de décoration depuis 2020.

Mme DESARDOUIN entre en matière et demande le vote immédiat.

Mme CHERBULIEZ informe que le groupe PLR est favorable à l'entrée en matière. Personnellement, elle aurait souhaité un renvoi en commission des affaires sociales, sociétés et promotion environnementale, mais se range finalement à l'avis de son groupe qui plébiscite un vote immédiat.

Mme MAYE déclare que le groupe Le Centre propose l'entrée en matière ainsi que le vote immédiat.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité – 19 oui.

Le vote immédiat est accepté à l'unanimité – 19 oui.

Le président donne lecture du projet de délibération.

La délibération est acceptée à l'unanimité – 19 oui.

c) Cautionnement emprunt de la Fondation immobilière de la ville de Veyrier – chemin des Etournelles 4-6 (prop. n°23.08).

M. MARTIN rappelle que ce n'est pas la première fois que le Conseil administratif se présente devant le Conseil municipal avec un cautionnement des emprunts de la Fondation immobilière de la ville de Veyrier (FIVV). Celui-ci concerne les immeubles situés au chemin Etournelles 4-6 qui faisaient partie des immeubles donnés au capital

de dotation de la FIVV avec l'engagement de cautionner les emprunts qui s'y trouvaient. Le Conseil administratif demande de renouveler ce cautionnement vis-à-vis de la FIVV. Cela n'aura pas d'impact sur le budget de fonctionnement de la commune, mais permettra à la FIVV d'emprunter à un meilleur taux.

M. MONNAT juge que le cautionnement solidaire de la commune de Veyrier en faveur de la FIVV est important et permet à celle-ci de profiter de conditions de prêts avantageuses et donc de faire profiter les Veyrites de loyers abordables. C'est pourquoi le groupe PLR propose l'entrée en matière, le vote immédiat et l'acceptation du prolongement de la caution de CHF 3 mios en faveur du fonds de compensation de l'AVS.

Mme DESARDOUIN accepte l'entrée en matière et demande le vote immédiat, au vu de l'exposé des motifs stipulant l'obligation du Conseil municipal de renouveler le cautionnement pour ces emprunts de CHF 3 mios à caractère solidaire. Par ailleurs, comme précisé dans la proposition du Conseil administratif, cette opération ne génère pas de coûts pour la commune.

M. SCHOCH indique que le groupe Veyrier-Ensemble accepte l'entrée en matière et propose le vote immédiat, à la lecture des motifs et en tenant compte de la nécessité de renouveler le prêt et le cautionnement lié de la commune à la FIVV pour un montant de CHF 3 mios, ceux-ci étant arrivés à échéance.

Mme MAYE indique que le groupe Le Centre demande l'entrée en matière ainsi que le vote immédiat.

M. MARTIN précise que le cautionnement était en faveur du fonds de compensation de l'AVS jusqu'au 31 mars 2023 et que la FIVV a la possibilité d'emprunter auprès d'un autre établissement bancaire.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité – 19 oui.

Le vote immédiat est accepté à l'unanimité – 19 oui.

Le président donne lecture du projet de délibération.

La délibération est acceptée à l'unanimité – 19 oui.

8. Propositions des Conseillers municipaux.

Il n'y a pas de propositions.

9. Questions et divers.

Mme CHERBULIEZ propose de faire une séance conjointe entre la commission des affaires sociales, sociétés et promotion environnementale et celle des Grands Esserts, pour traiter la motion intitulée «Pour un projet culturel aux Grands Esserts» renvoyée dans ces deux commissions. Elle suggère la date du 4 mai 2023, au début de la

séance de la commission des affaires sociales, sociétés et promotion environnementale. Si plusieurs commissaires des Grands Esserts devaient être indisponibles, une commission de celle-ci devra alors être organisée.

Mme BESSAT relaie la remarque d'un communier concernant un banc descellé à l'arrêt de bus «Les Rasses».

M. DUC demande où en est la réflexion concernant la levée des encombrants.

M. ROBERT dit avoir reçu les statistiques de Transvoirie qui ont permis de comparer les chiffres de 2021 et 2022. Différentes pistes sont étudiées et une information sera faite au Conseil municipal prochainement. Le Conseil administratif doit en discuter avec Transvoirie au préalable, car ils effectueront le travail.

Mme DESARDOUIN rappelle avoir proposé qu'à chaque début de législature, les commissaires aillent visiter les bâtiments de la mairie pour savoir ce qu'il s'y passe. Elle rappelle que cela se faisait auparavant et demande si la commune prévoit de relancer une telle visite.

Le président signale que le personnel de la commune travaille énormément. Il ne comprend pas cette demande et la trouve déplacée.

M. BARRO indique que le chemin de mobilité douce, situé entre le chemin de Pinchat et le Cycle d'orientation de Pinchat, est très abimé sur sa partie carougeoise. Une remise en état avait été faite sur la partie veyrite, mais demande si un contact pouvait être pris avec la ville de Carouge pour la partie la concernant. En effet, avec la pluie, ce tronçon devient très boueux et peut être dangereux. Il a essayé de prendre contact directement avec Carouge mais sans succès.

Mme BATARDON remercie le Conseil administratif d'avoir appuyé l'installation d'une boîte aux lettres à la place de l'Eglise.

Le président rappelle que le Conseil municipal du mois de mai débutera à 18h30.

La séance est levée à 20h40.

La secrétaire générale

Pascale Lipawsky

La secrétaire
du Conseil municipal

Anne Batardon

Le président
du Conseil municipal

Charles Hutzli